

Orientation 4 Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

Orientation 4 Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

"En véritable moteur de l'économie, un tourisme bien positionné peut déclencher une dynamique de développement durable dans les vallées. En revanche, s'il est mal maîtrisé, il peut générer des impacts non négligeables : consommation d'espaces, dégradation du paysage, empreinte écologique liée au transport et finalement appauvrissement des richesses naturelles et culturelles qui en sont le fondement.

Face à ces défis, tous les acteurs de la charte affichent de nouvelles ambitions, intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Dans ce contexte, l'établissement du parc a un rôle à jouer, en replaçant l'environnement au coeur du débat et en impulsant des démarches innovantes construites sur les valeurs inhérentes aux espaces protégés : authenticité, préservation, partage, échange.[...]"

Mesure 17 Intensifier la coopération entre les acteurs du tourisme

"Le tourisme est une activité complexe, dont le succès dépend d'abord de la coordination entre de multiples acteurs publics et privés et de la complémentarité d'action entre les différents niveaux territoriaux. Clarifier les apports de chacun et mieux impliquer les professionnels s'avère donc une nécessité. La Région à travers le SRDT et les Départements par les SDTD, définissent les grandes orientations du développement touristique ; l'établissement du parc a participé aux différentes phases d'élaboration de ces documents de planification.[...]"

Un partenariat fort sera instauré avec les communes et les groupements de communes qui ont la compétence en matière de tourisme, en lien avec les institutions départementales et régionales. [...]"

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none">· initie ou accompagne la mise en réseau des acteurs du tourisme· assure une cohésion autour de valeurs communes	<ul style="list-style-type: none">· créent du lien entre professionnels, habitants, touristes· élaborent les projets nouveaux à l'échelle des vallées	Services de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes, chambres consulaires, CRT/ADT/CDT, OTSI, GTA, Alpin Français, associations, comités départementaux de randonnée pédestre, Parcs naturels Alpi Maritime
La mesure 17 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion		

Mesure 18 Mettre en scène les patrimoines naturels et culturels

"Grâce à la complémentarité des interventions des différents acteurs publics, les infrastructures existantes seront maintenues en bon état ou feront l'objet de requalifications, de même que

Orientation 4 Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

des infrastructures et équipements touristiques nouveaux seront réalisés :[...]

- réseau de transport en commun performant, incluant des services de navettes permettant d'accéder aux stations et aux points de départ des randonnées, ainsi que toute autre initiative favorisant la mobilité douce.[...]"

Mesure 19 Accompagner les professionnels du tourisme dans une démarche « qualité Mercantour »

"Les hébergements sont la vitrine de l'offre touristique et le moteur du développement de cette activité. Dans le cadre de la CETD, l'établissement du parc s'est engagé à accompagner les professionnels qui s'impliquent dans la gestion durable de leur entreprise et se rapprochent des nouvelles attentes des visiteurs. Parallèlement, Région, Départements et chambres consulaires ont fait du soutien à l'amélioration de la qualité un axe fort de leur politique. Cette démarche de progrès concerne tous les maillons de la chaîne du produit touristique : hébergement, restauration, accompagnement, information.[...]"

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
· accompagne les socioprofessionnels	· soutiennent les initiatives privées	Services de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes, chambres consulaires, CRT/ADT/CDT, OTSI, GTA, CCA, Club alpin français, WWF, Gîtes de France, associations, ADEME, habitants, Parcs naturels régionaux, Parc national de la Mer et du Littoral, Marittime, mécènes
La mesure 19 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.		

Mesure 20 Affirmer un positionnement « territoire d'écotourisme »

"Fort d'une nature exceptionnelle et bien préservée, le territoire du parc offre un potentiel important pour le développement de l'écotourisme. Tous les atouts sont ainsi réunis pour construire des produits innovants ancrés sur le territoire. Forger la relation visiteurs-résidents à partir d'une connaissance réciproque est un des facteurs clés d'un développement écotouristique réussi.

L'émergence de projets d'écotourisme sera encouragée par les acteurs de la charte. Pour la favoriser, l'établissement du parc mettra son expérience et son expertise à la disposition des acteurs institutionnels et des professionnels, pour :

- le montage de tous types de produits d'écotourisme ;
- le développement du tourisme scientifique, en proposant la découverte d'une nature préservée et en partageant les connaissances de l'établissement du parc ;
- le développement du tourisme de proximité et des produits courts sur des thèmes attractifs, élaborés à la carte ;
- l'intégration de la mobilité douce dans les produits élaborés par les professionnels ;

Orientation 4 Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

- la promotion de projets innovants avec la marque « parc national du Mercantour ».[...]"

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none"> · met son expertise au service des professionnels · accompagne le montage de produits phare d'écotourisme · met en place la marque « parc national du Mercantour » 	<ul style="list-style-type: none"> · se positionnent comme territoire d'écotourisme 	Services de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de commune CRT/ADT/CDT, OTSI, GTA Alpin Français, association habitants, agriculteurs, com départementaux de randonnée pédestre, Parco naturale A Maritime, mécènes
La mesure 20 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.		

Mesure 25 Soutenir le développement et la diversification des activités nordiques

"La pratique du ski de fond concerne de faibles surfaces sur le territoire, du fait d'un relief peu adapté. Parfois ancienne, elle s'est organisée au sein de plusieurs espaces nordiques et a été récemment rejointe par la pratique de la raquette à neige, en plein essor. Les sites nordiques ont trouvé un nouveau souffle en répondant à la demande croissante d'une clientèle à la recherche d'espaces préservés mais néanmoins aménagés. Ils correspondent ainsi à un créneau de développement économique pour une clientèle essentiellement locale.[...]"

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none"> · valorise et transmet les informations et données dont il dispose · apporte un conseil sur les questions environnementales · accompagne les démarches collectives 	<ul style="list-style-type: none"> · stimulent les évolutions · facilitent les projets d'animation · s'engagent dans des démarches d'organisation collective au niveau des vallées et du massif 	Gestionnaires des espaces nordiques, groupements de communes, Pays, Département Région, DATAR, autres services de l'Etat
La mesure 25 s'applique préférentiellement sur les sites nordiques de l'aire d'adhésion repérés sur la carte des vocations.		

pages 99 à 108

Référence ID de l'article : #2099

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-12 14:53